

№ 230.



Procuration

Bezaud



29 mai 1888



Devant M^r Braudrand et son
collègue, notaires à Lyon, soussignés,

Comparaît

M^r Amédée Bezaud ^{marié, domicilié}
à Lyon, no chaussée 12;

Lequel constitue pour son mandat
Madame Françoise Bezaud, ^{de Lyon Cultivatrice de son}
ancien Domaine Commune de Nojant (Creuse).

Auquel il donne pouvoir de procéder
au partage d'un bois dont le mandant
est propriétaire par indivis comme
héritière de son père Amédée Bezaud,
lequel bois est situé à Nojant, hameau
Dorladis, (Creuse)

Contre avec les héritiers (certifiés)
au sujet des droits que ceux-ci peuvent
avoir sur le bois; leur faire tous
actes nécessaires et abandonner
payer ou recevoir toutes sommes, en
donner ou recevoir quittance.

Au cas de difficulté faire
s'il y a lieu toutes poursuites.

Aux effets ci dessus signés
tous actes, être donnés, notés et
à faire ou en son négoce

Dont acte

fait à Lyon en l'école

maison
renvoi expresse
Burmichon
li d. z. 9

Rayé trois mots nuls
Burmichon

li d. z. 9

li d. z. 9

L'an mil huit cent cinquante
Avis le vingt neuf mai
Supposé de M^r. Antoine Liard, marchand
Demeurant à ~~de~~ Lyon rue Loinieris n^o 19
et de M^r. Antoine Burmichon, teinturier
Degrainé Demeurant à Lyon, rue Loinieris
n^o 12

Le moins qui ont certifié l'identité du
comparant

Le moins faite les témoins ont signé avec les
notaires, non le comparant qui se déclare ne
le savoir de ce interpellé

Burmichon

li d. z. 9

2. 20 Lurey à Lyon le Grande Mai 1855 p. 104 n. 28;
Rue de la France, Mairie Saint-Claude
Lyon

En par nous juge au Tribunal Civil de Lyon
M^r le Président étant empêché pour liquidation de son ministère de
M^r Daudrand & Delache en la qualité qui a été
Lyon le 20 mai 1855

Mme